

2021_CT2_413

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du programme de travaux pour la construction d'un nouveau bassin de lixiviats sur l'installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois et l'étanchéification des bassins existants

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 30 Septembre 2021

06_3_11

■ Approbation du programme de travaux pour la construction d'un nouveau bassin de lixiviats sur l'installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois et l'étanchéification des bassins existants

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

A l'occasion de la réalisation d'une campagne de maintenance engagée au printemps 2021 sur les bassins de stockage de lixiviats de grande capacité (BGC) de l'ISDnD de l'Arbois, il a été mis en avant la nécessité de reprendre intégralement l'étanchéité de ces équipements essentiels au fonctionnement du site.

En effet, la mise en période de chômage - arrêt de l'apport de concentrats provenant du processus d'osmose inverse et du sous-tirage alimentant l'évapo-concentrateur - a permis de constater une baisse significative des hauteurs d'effluents stockés (5cm en 72h sur 100m²), attestant la défaillance de l'étanchéité du bassin.

Un géosynthétique benthonitique a été installé, sur le fond et les flancs du bassin, sous la géomembrane afin de sécuriser ces ouvrages. Or les constats réalisés ont mis en avant les manquements globaux du dispositif d'étanchéité (géomembrane et GSB) sur tout ou partie du bassin.

Compte-tenu des inquiétudes et incertitudes quant à la localisation des problématiques rencontrées, il est proposé dans un premier temps de sécuriser ces ouvrages et dans un second temps de lancer la réfection de l'intégralité de l'étanchéité, passive et active, de ces deux bassins.

En corolaire, pour pouvoir procéder simplement et rapidement aux opérations de vidange nécessaires à la reprise de l'étanchéité des bassins tout en garantissant une bonne gestion des lixiviats de l'ISDnD, le Territoire du Pays d'Aix devra procéder à la création d'un nouveau bassin de stockage tampon de grande capacité. Pour cela, il est proposé d'anticiper partiellement la construction de la future extension du site, actuellement en cours d'instruction par les instances préfectorales. Le bassin de stockage des lixiviats réalisé disposera d'une étanchéité de fond identique à celle du futur casier déchets et sera donc converti en zone de traitement des déchets dès la réception des travaux de réfection des bassins.

Accusé de réception en préfecture
de réfection des bassins à
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Grande Capacité (BGC). Il est à noter que cet ordonnancement des travaux permettra de réutiliser les ouvrages réalisés et ainsi maîtriser les dépenses de gestion de l'ISDnD.

Dans le cadre de ces travaux et compte-tenu du décaissement des matériaux, il est également prévu d'anticiper le remblai paysager du bassin n°3 pour utiliser ces matériaux, réaliser le dévoiement des réseaux associés (assainissement, eau, pluvial, lixiviats, etc) et réaliser le bassin de stockage d'eaux pluviales de ce bassin.

Les investissements nécessaires à la réhabilitation de l'étanchéité des BGC ont été estimés à 1.000.000 € HT, les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

- Réalisation des travaux de terrassement et génie,
- Réalisation des barrières passives et actives des différents casiers déchets et bassin lixiviats,
- Dévoiement et réalisation des réseaux secs et humides (lixiviats, électricité, assainissement, eau pluviale) nécessaires au bon fonctionnement du site,
- Réalisation et sécurisation des accès aux différents équipements,
- Réalisation du remblai paysager du bassin n°3.

Ces estimations reposent sur les travaux similaires réalisés précédemment. En amont des travaux, le Territoire du Pays d'Aix lancera une consultation afin de choisir un maître d'œuvre dont les missions seront les suivantes :

- Détailler la conception et le chiffrage du projet,
- Proposer des aménagements conformes aux spécifications de la réglementation nationale et aux exigences formulées par la DREAL,
- Déposer un porté à connaissance adressé à la Préfecture détaillant l'ensemble de l'opération,
- Préparer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux,
- Assurer le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

En parallèle à cette mission de maîtrise d'œuvre, et notamment au moment des travaux, le Territoire du Pays d'Aix devra également s'attacher les compétences d'un contrôleur technique qui sera en charge de vérifier les conditions de mise en œuvre des étanchéités.

La prestation de maîtrise d'œuvre, complétée de la mission SPS et Contrôle Technique a été estimée à 100.000 € HT.

Par conséquent, les estimations relatives à la réalisation des travaux de réfection des étanchéités des bassins de grandes capacités s'élèvent à :

- 150.000 € HT pour les missions de maîtrise d'œuvre, SPS et de Contrôle Technique ;
- 2.500.000 € HT pour la réalisation des travaux de requalification.

Soit 2.650.000 € HT au total.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Début de la mission de maîtrise d'œuvre : Début 2022 ;
- Dépôt du porté à connaissance auprès des Services Préfectoraux : Mai 2022
- Démarrage des travaux : Octobre 2022.
- Fin des travaux : 1^{er} Semestre 2023.

Métropole Aix - Marseille - Provence

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	20 %	530 000 euros
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 %	265 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	70 %	1 855 000 euros
TOTAL	100 %	2 650 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 22 septembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux de construction d'un nouveau bassin de lixiviats et d'étanchéification des bassins existants sur le site de l'Arbois.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux de construction d'un nouveau bassin de lixiviats et d'étanchéification des bassins existants sur le site de l'ISDnD de l'Arbois.

Le montant total prévisionnel du programme de travaux s'élève à 2.650.000 € HT.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Date de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_413-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Prévention Élimination des Déchets - Territoire du Pays d'Aix Autorisations de programme (AP) :
2019231002 – Fonction 7213 – Nature : 2031, 2128, 2138
2019231001 – Fonction 7213 – Nature : 2031, 2128, 2138

Les recettes d'investissement correspondantes seront constatées sur Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets Territoire du Pays d'Aix– Fonction : 7212 - Nature : 1313.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du programme de travaux pour la construction d'un nouveau bassin de lixiviats sur l'installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois et l'étanchéification des bassins existants

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **13 OCT. 2021**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_413-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021